

Demande de réservation de la salle polyvalente de Céran

05.62.06.18.27 / mairie@ceran.fr

Raison sociale :
Nom :
Prénom :
Adresse postale :
Téléphone :
Courriel :

Je sollicite la réservation de la salle des fêtes.

Le deh..... àh.....
ou du au

pour le motif détaillé suivant (**à remplir obligatoirement**) :
.....
.....

Sous conditions des délais spécifiés au verso du présent document.

Sous réserve d'acceptation du règlement intérieur disponible sur le site Internet de la commune

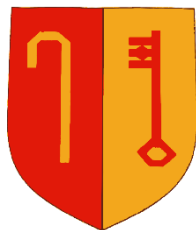
Demande faite le :

CADRE RESERVE A LA REPONSE DE LA MAIRIE

Acceptation de votre demande : oui non

Céran le,

Le Maire, François BOUCHARD







Demande de réservation de la salle polyvalente de Céran

05.62.06.18.27 / mairie@ceran.fr

CONDITIONS ET CONSIGNES DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE,

Délais de réservation :

-  **Associations de la commune et du territoire :** Chaque association devra établir un planning annuel d'utilisation de la salle qui sera transmis à la commune avant le 1^{er} juillet. Ces pré-réservations seront ensuite validées ou invalidées par la commune le premier août au plus tard. Créneaux réguliers réservés pour les associations : du lundi au vendredi.
-  **Habitants de Céran :** Y compris pour les ascendants et les descendants, la réservation sera réalisable 1 an avant la date de l'évènement.
-  **Personnes extérieures à la commune, EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et entreprises.** Le calendrier pour les réservations est ouvert 6 mois avant la date de l'évènement.
-  **Mariages :** La réservation sera réalisable 1 an avant la date de l'évènement.

Il est demandé de respecter de façon impérative :

- **L'effectif maximum autorisé indiqué de 175 personnes (150 places assises)**
- **L'interdiction de fumer (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006),**
- **Les normes en vigueur relatives à la lutte contre le bruit (Arrêté préfectoral du 31/12/2014),**
- **De prévoir d'assurer le nettoyage et le rangement du matériel et des locaux après la manifestation.**

Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'année en cours ainsi que les chèques de location et des cautions libellés à l'ordre du Trésor Public sont à déposer à la mairie lors de la remise des clés.

La fermeture complète de la salle après occupation est de la responsabilité pleine et entière du demandeur.

MENTIONS LEGALES

La Mairie de CERAN traite les données recueillies dans ce formulaire conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. La base légale de ce traitement relève Article 6(1) b du RGPD – le traitement est nécessaire à l'exécution des mesures précontractuelles et à l'établissement de la relation contractuelle.

Les données à caractère personnel collectées par la commune dans ce formulaire ont pour seule finalité le traitement et la réponse à votre demande de réservation d'une salle municipale et nous permettre d'établir la participation financière. Ces données seront conservées que le temps nécessaire au recouvrement des sommes dues. Elles sont à destination du personnel de la mairie ainsi que les destinataires habilités (trésor public) à en connaître. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées (ex logiciel métier, prestataire informatique, webmaster...). Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation ou d'opposition en contactant les services de la mairie : mairie@ceran.fr – Si vous estimez après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).